

Dr Matthieu GOUDAL
Diplômé de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Reims
Diplômes d'Université de Prothèse et de Chirurgie Implantaire
delivrés par l'Université Lyon 1

CHIRURGIEN DENTISTE
73.4.75.054.0-00.1.20.1.19

Cabinet Dentaire du Polygone
Le Polygone Oméga
27 Allée Albert Sylvestre
73000 CHAMBERY

Tel : 04.79.96.85.55

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Je soussigné(e) né(e) le et résidant à :

- certifie avoir renseigné exactement le Docteur Matthieu Goudal sur mon état de santé ;
- certifie que le Docteur Matthieu Goudal a répondu à mes questions et m'a informé :

- 1- Que la mise en place chirurgicale d'implant(s) est possible, avec ou sans préparation pré ou péri-implantaire pouvant nécessiter un apport de matériau naturel ou synthétique mais qu'aucune garantie de succès ne peut être assurée dans ce type de traitement ;
- 2- Des suites opératoires classiques et des conséquences d'un échec éventuel ;
- 3- Qu'en cas d'échecs, l'implant sera déposé sans frais supplémentaires ; En dehors de la notion d'échec à court terme, il faut admettre que, comme toute autre prothèse, l'implant pourra être déposé un jour ;
- 4- Que des traitements classiques par prothèse fixée (bridge) ou prothèse adjointe (appareil amovible) seraient possibles dans mon cas ;
- 5- Que la prothèse sur implant, comme toute autre prothèse, ne peut rendre l'effet exact d'une dent naturelle,
- 6- De la nécessité de contrôles cliniques et radiologiques deux fois par an pendant les trois ans qui suivent l'implantation, puis une fois par an par la suite ;
- 7- De la nécessité d'une hygiène bucco-dentaire irréprochable après la pose des implants et de la prothèse, soit au minimum deux fois par jour : brossage pendant 3 min et passage de brossettes ou autres instruments interdentaires ;
- 8- Que la consommation de tabac, de quelque manière que ce soit et quelle qu'en soit la quantité, est un facteur de risque d'échec du traitement implantaire et constitue donc une contre-indication relative à ce type de traitement ;
- 9- Que le traitement par implants n'est pas inscrit à la nomenclature de la Sécurité Sociale, et qu'en conséquence, aucune prise en charge n'est possible par les Caisses d'Assurance Maladie ; J'aurai donc à régler directement le montant des honoraires selon le devis qui m'a été fourni et auquel j'ai donné mon accord ;
- 10- Que des photographies intra-buccales peuvent être prises à des fins de documentation ;

Je donne mon consentement éclairé, consécutivement à toutes les informations, indications, contre-indications qui m'ont été exposées.

Fait en double exemplaire à .CHAMBERY , le
Signature du patient :
(Précédée de la mention " Lu et Approuvé"

Signature du praticien :